



Instruction concernant l'ajout d'un code de catégorie de problèmes de santé lorsque trois codes sont déjà présents au dossier d'inscription du patient

Lorsqu'un code de catégorie de problèmes de santé doit être ajouté au dossier d'un patient vulnérable, vous devez nous transmettre l'information dans les 90 jours suivant la visite, l'intervention clinique ou la psychothérapie ayant donné lieu au diagnostic du problème de santé.

Dans le service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*, vous pouvez inscrire un maximum de trois codes de catégorie de problèmes de santé dans le dossier d'un même patient.

Ainsi, si un quatrième code doit être ajouté à la suite d'un nouveau diagnostic, vous devez fermer un des trois codes existants, selon votre choix, avant de pouvoir en saisir un nouveau. La fermeture implique d'indiquer une date de fin à ce code et non de le supprimer du dossier du patient.

Instruction

Dans le service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*, le code de catégorie de problèmes de santé à fermer dans le dossier du patient doit l'être **en date de la veille** de la visite, de l'intervention clinique ou de la psychothérapie ayant donné lieu au diagnostic du nouveau problème de santé que vous souhaitez inscrire.

La date de début du nouveau code de catégorie de problèmes de santé doit être celle de la visite, de l'intervention clinique ou de la psychothérapie ayant donné lieu au diagnostic du problème de santé.

L'information susmentionnée est disponible dans l'aide contextuelle de la section *Modifier les caractéristiques de santé* du sous-menu *Modifier une inscription* du service en ligne *Inscription de la clientèle des professionnels de la santé*.